



VILLE DE GROSLAY

**DEPARTEMENT
DU VAL D'OISE**

**ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES**

**CANTON DE
DEUIL - LA - BARRE**

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 mars à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire.**

Présents :

M. Patrick CANCOUËT - Mme Jennifer NUNES - Mme Ghislaine CHAUVEAU - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - M. Sylvain HARLE - Mme Annie MUGNIER - M. Denis JOLY - M. Lucien KLIPFEL - Mme Fatma YORAT - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND - M. Philippe GEFFROTIN - M. Philippe HERCYK - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU - M. Jean SZEWCZYK - M. Fabien MOINIER - Mme Laura COUDRIER

Absents :

M. Marc CLOUET - Mme Cindy BARQUILLA - M. Michaël CAVALIERI - Mme Amalia CAPITAINE - Mme Carmela DEGLIAME - M. Ludovic LEFFET - Mme Déborah RUYAULT - M. Guillaume DUBOS

Pouvoirs :

Marc CLOUET pouvoir à Mme Jennifer NUNES
Mme Amalia CAPITAINE pouvoir à M. Denis GIRARD
M. Michaël CAVALIERI pouvoir à M. Sylvain HARLE
M. Ludovic LEFFET pouvoir à M. Ferdinando CITO
Mme Cindy BARQUILLA pouvoir à M. Denis JOLY
M. Guillaume DUBOS pouvoir à Mme Laura COUDRIER
Mme Carmela DEGLIAME pouvoir à M. Philippe HERCYK

Secrétaire de séance : Mme Bouchra DERKAOUI

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 février 2024

Affiché dans les panneaux administratifs,

Le 04/04/2024

**Vu, le Secrétaire de Séance,
Mme Bouchra DERKAOUI**

**Le Maire,
Patrick CANCOUËT**

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Bouchra DERKAOU est désignée secrétaire de séance du Conseil Municipal du 4 mars 2024.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2024

Le procès-verbal de la séance du 23 février 2024 est approuvé :

Pour : 27 voix

M. Patrick CANCOUET - Mme Jennifer NUNES (pouvoir M. Marc Monsieur CLOUET) - Mme Ghislaine CHAUVEAU - M. Ferdinando CITO (pouvoir M. Ludovic LEFFET) - M. Denis GIRARD (pouvoir Mme Amalia CAPITAINE) - M. Sylvain HARLE (pouvoir M. Michaël CAVALIERI) - Mme Annie MUGNIER - M. Denis JOLY (pouvoir Mme Cindy BARQUILLA) - M. Lucien KLIPFEL - Mme Fatma YORAT - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOU - Mme Célia JOUSSERAND - M. Philippe GEFFROTIN - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU - M. Jean SZEWCZYK - M. Fabien MOINIER - Mme Laura COUDRIER (pouvoir M. Guillaume DUBOS)

Contre : 2 voix

Monsieur Philippe HERCYK (pouvoir Madame Carmela DEGLIAME)

DEMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE ET INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-4 et L.2121-21,

VU Le Code électoral, notamment son article L.270,

VU le courrier de Madame Claudine STEINMANN reçu en Mairie en date 21 décembre 2023, présentant sa démission de son mandat de conseillère municipale,

VU le courrier de la Sous-Préfecture de Sarcelle en date du 18 janvier 2024 accusant réception du courrier de démission de Madame Claudine STEINMANN, conseillère Municipale,

CONSIDERANT que le poste de conseiller municipal, devenu vacant, doit être pourvu par le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la même liste,

CONSIDERANT que Monsieur Jean SZEWCZYK suivant de la liste « Unis pour Groslay » est appelé à remplacer Madame Claudine STEINMANN,
Entendu l'exposé de M. Le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Prend acte de l'installation de Monsieur Jean SZEWCZYK.

Article 2 : Le Conseiller remplaçant sera rajouté en fin de tableau du Conseil municipal et Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

*Monsieur HERCYK : Est-ce que vous pouvez parler dans le micro ?
Monsieur le Maire : Je vous demande d'en prendre acte.*

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT AU MAIRE, CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE ET MAINTIEN DU TAUX DES INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ELUS

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-17 et L.2122-14,

VU le Code électoral, notamment son article L.270,

VU la loi n° 92-108 modifiée du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux,

VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 constatant l'élection du maire et de sept adjoints,

VU la délibération n°20-07-30 en date du 3 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a décidé la création de sept postes d'Adjoints au Maire,

VU la délibération n°23-06-28 en date du 29 juin 2023 fixant le nombre d'Adjoints et de Conseillers délégués ainsi que la modification du taux des indemnités de fonctions des Elus

VU la délibération n°23-06-29 en date du 29 juin 2023 portant élection de quatre nouveaux adjoints au maire et proclamant notamment Madame COUDRIER, 5ème Maire Adjoint,

VU le courrier du Sous-Préfet de Sarcelles en date du 18 janvier 2024 acceptant la démission de Madame Laura COUDRIER,

VU l'arrêté municipal n°2024-05 PER en date du 29 janvier 2024 portant fin de délégations de fonctions et de signature de consenties à Madame Laura COUDRIER,

CONSIDERANT que les missions précédemment exercées par Madame Laura COUDRIER ne seront pas réattribuées,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le nombre des adjoints au maire et de conseillers délégués,

CONSIDERANT que le corps municipal compte actuellement 7 adjoints, mais que ce nombre pourrait être ramené à 6 adjoints, sans contrevenir au chiffre minimum de 1 adjoint imposé,

CONSIDERANT que les conseillers municipaux délégués peuvent percevoir une indemnité allouée par le conseil municipal dans la limite du maximum des indemnités susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau du conseil municipal qui s'en trouve automatiquement modifié, chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve promu d'un rang au tableau des adjoints,
Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, DECIDE

Article 1 : DE PREND ACTE de la démission de Madame Laura COUDRIER en qualité de 5ème Maire Adjoint.

Article 2 : DE SUPPRIMER un poste d'adjoint, portant ainsi le nombre d'adjoints à six.

Article 3 : DE CREER un poste de conseiller municipal délégué, portant ainsi le nombre de conseillers délégués à quatre.

Article 4 : DE MAINTENIR les taux des indemnités des Elus locaux définie dans la délibération n°23-06-28 du 29 juin 2023 et annexé à la présente délibération.

Article 5 : D'APPROUVER le fait que chaque adjoint d'un rang inférieur au démissionnaire est promu d'un rang.

Article 6 : D'ACTUALISER le tableau du conseil municipal comme annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire : : Monsieur BOISSEAU, c'est une question ou une affirmation.

Monsieur BOISSEAU : Je voulais juste savoir quelle était l'attribution au niveau de la délégation.

Monsieur le Maire : Pour l'instant, on réfléchit. Je vous demande d'en prendre acte.

Monsieur JEFFROY : De quelle délibération s'agit-il ?

Monsieur le Maire : Pardon.

Monsieur JEFFROY : De quelle délibération, s'agit-il ?

Monsieur le Maire : Il s'agissait de la suppression d'un poste d'adjoint au maire et de la création d'un poste de conseiller. C'est fini, je suis passé à la 3ème délibération. Non, il n'y a pas de vote.

Madame DERKAOUI : Si.

Monsieur JEFFROY : Alors celle-là, elle est bonne.

Monsieur le Maire : Non, on ne vote pas, sur la suppression d'un Maire-Adjoint.

Monsieur JEFFROY : Si vous supprimez un poste d'adjoint.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de vote, je suis désolé : « Prendre acte de la démission de Madame COUDRIER, supprimer un poste d'adjoint, portant ainsi le nombre d'adjoints à 6, créer un poste de conseil municipal délégué, maintenir les taux d'indemnités, approuver le fait que chaque adjoint la rend inférieure au démissionnaire, ait promis d'un rang et d'actualiser le tableau du Conseil municipal », Il n'y a pas marqué de vote donc c'est un donner acte.

Monsieur JEFFROY : Est-ce que vous pouvez me donner un nouveau micro que je puisse parler correctement ?

Monsieur le Maire : Oui, allez-y.

Monsieur JEFFROY : Pour avoir confirmation, moi, ce que je prétends, c'est que le nombre de Maire Adjoint est fixé par une délibération du Conseil municipal, et ce que vous dites, c'est que vous supprimez un poste de maire adjoint et que vous n'avez pas besoin de repasser par une délibération du Conseil municipal. Ça m'étonne énormément, et si vous maintenez cette position, sachez que dès demain, nous demanderons à la préfecture de vérifier la légalité de cette pratique qui nous semble totalement hors du jeu. On n'a jamais fait comme ça pour les suppressions de Maire-Adjointes précédentes, on a voté des délibérations.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas mis dans la feuille que j'ai regardée. Ce n'est pas marqué.

Monsieur JEFFROY : Les conseils municipaux, ça se prépare en fait.

Monsieur le Maire se lève et va demander confirmation à la directrice Générale des Services.

Monsieur le Maire : Alors il y a une erreur du secrétariat, ce n'est pas indiqué sur document, on va donc voter.

Monsieur JEFFROY : Donc, maintenant, que nous allons procéder à un vote, nous allons voter contre cette délibération, car on sait pertinemment qu'à Groslay, on manque de Maires Adjointes. Il n'y a toujours pas de Maires Adjoint aux affaires scolaires, ce qui est totalement injustifié. Réduire encore le nombre de Maires Adjointes ne me semble absolument pas raisonnable, donc nous voterons contre cette délibération.

Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Pour : 16

M. Patrick CANCOUET - Mme Jennifer NUNES (pouvoir M. Marc Monsieur CLOUET) - Mme Ghislaine CHAUVEAU - M. Ferdinando CITO (pouvoir M. Ludovic LEFFET) - M. Denis GIRARD (pouvoir Mme Amalia CAPITAINÉ) - M. Sylvain HARLE (pouvoir M. Michaël CAVALIERI) - Mme Annie MUGNIER - M. Denis JOLY (pouvoir Mme Cindy BARQUILLA) - M. Lucien KLIPFEL - Mme Fatma YORAT - M. Jean SZEWCZYK.

Contre : 12

M. Philippe GEFFROTIN - M. Philippe HERCYK (pouvoir Mme Carmela DEGLIAME) - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU - M. Fabien MOINIER - Mme Laura COUDRIER (pouvoir M. Guillaume DUBOS) - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND.

Monsieur CORINTHE : On peut consulter les pouvoirs, s'il vous plaît.

Monsieur le Maire : Vous les consulterez à la fin, nous n'allons pas arrêter le Conseil municipal, vous viendrez à la fin les consulter. Je vous l'ai dit au début, vous n'aviez qu'à écouter Monsieur. Je ne vais pas répéter, je ne suis pas votre marionnette, vous viendrez les consulter à la fin.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312.1,

VU la loi du n°2016-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe,

VU la Loi de finances 2024 n°2023-1322 du 29 décembre 2023,

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

VU le règlement intérieur du Conseil municipal,

VU le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité, annexé à la délibération ;

CONSIDERANT que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

CONSIDERANT que ce rapport doit donner lieu à un débat,

CONSIDERANT que l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport à partir duquel se tient le Débat d'Orientations Budgétaires,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

Article 1 : De la tenue du débat d'orientations budgétaires, qui a eu lieu ce lundi 4 mars 2024.

Article 2 : De l'existence et de la communication du rapport d'orientations budgétaires pour 2024 annexé à la présente délibération.

21h30 - Départ de Madame Fatma YORAT.

Monsieur MOUSSARD : On sait très bien que je ne comprends rien à la comptabilité publique, donc j'ai quelques questions à poser par rapport au DOB. Tu envisages de faire un emprunt, ce que je te félicite puisque tu as toujours refusé, mais par contre, tu es contraire à ton programme.

Monsieur le Maire : Alors, je m'expliquerai tout à l'heure sur le fait que j'ai refusé parce qu'effectivement, le tempo n'était pas bon, maintenant, il l'est.

Monsieur MOUSSARD : Alors, par contre moi, ce que je ne comprends pas, c'est qu'à priori les chiffres qui sont communiqués sont sur les emprunts actuels. Tu n'as pas intégré les 2 000 000 € que tu veux emprunter. Après, tu ne sais pas encore à quel taux, mais n'empêche que si je regarde l'endettement qui passe de 2,7 à 3,72 alors que la strate est à 3,8 ; le taux d'endettement qui est de 630 € par habitant passe à 864 € avec les 2 000 000 €, sauf si je me trompe, et la strate est à 797 €, alors je voudrais savoir si ça sera intégré après ou si c'est une volonté de ta part de pas l'avoir intégré.

Monsieur le Maire : On n'a pas encore le calcul, donc on verra. Comme tu dis, on n'a pas encore le taux auquel nous allons emprunter.

Monsieur MOUSSARD : Alors ça veut dire que ça sera intégré dans le budget primitif.

Monsieur le Maire : Oui, ça sera intégré, l'année prochaine. Quand je vous présenterai effectivement le taux l'année prochaine, il sera différent, forcément.

Monsieur MOUSSARD : Ce ne sera même pas dans le budget primitif puisque de toute façon, ce sera en négociation.

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur MOUSSARD : Simplement, les chiffres ne sont pas tout à fait juste par rapport au fait qu'il y a 2 000 000 d'emprunt qui vont venir aggraver la dette.

Monsieur le Maire : Oui, nous resterons quand même en dessous.

Monsieur MOUSSARD : De toute façon...

Monsieur le Maire : Je vais quand même expliquer, pourquoi l'emprunt maintenant et pourquoi pas avant ? Nous avons un certain nombre de choses à réaliser, nous n'avons pas besoin d'argent à l'époque. Puis surtout, il y a le fait que nous n'allions pas engager des travaux tous azimuts dont nous n'aurions pas eu la capacité de suivre du point de vue technique. C'est très lourd de suivre tous les chantiers et il faut effectivement se concentrer sur les travaux en cours. Je rappelle quand même qu'il y avait comme travaux en cours, durant la première partie du mandat : la salle Roger Donnet, la salle des Fêtes, la Maison médicale. Il y a eu aussi l'Algeco. Tout ça nécessite des visites de chantier régulières, et ces visites de chantier régulières, naturellement, nécessitent du personnel et ce personnel pour des raisons de qualité, de suivi ne peut pas être partout.

Après avoir demandé plusieurs fois à Monsieur le Maire de parler dans le micro afin d'être entendu par tous les conseillers, Monsieur MOINIER déplace sa table pour la rapprocher.

Monsieur MOINIER : On ne vous entend pas donc, on va se mettre là.

Monsieur le Maire : Non, Monsieur MOINIER, vous ne changez pas la table.

Monsieur MOINIER : Je me mets là, pour vous entendre.

Monsieur le Maire : Ecoutez, moi, j'arrête. Monsieur MOINIER...

Monsieur MOINIER : C'est un débat un débat budgétaire et on ne vous entend pas Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : J'ai appuyé sur le bouton, il ne marche pas.

Madame DERKAOUI : Prenez l'autre.

Monsieur MOINIER : Il y a la VMC et on ne vous entend pas.

Monsieur le Maire : Ça marche. S'il vous plaît, Monsieur MOINIER, vous ramassez ce que vous avez jeté par terre.

Monsieur MOINIER : Je ramasserai après le conseil.

Monsieur le Maire : Vous ramassez maintenant, parce que nous allons attendre que vous ramassiez.

Monsieur MOINIER : Je m'y engage.

Monsieur MOINIER remet sa table à sa place initiale.

Monsieur le Maire : Je disais donc pourquoi ne pas emprunter en début de mandat ? Parce que nous n'avons pas la capacité de financer tous les travaux que nous avons en cours. Il y avait aussi le fait qu'il faut absolument suivre les chantiers : 4 chantiers en même temps, c'est quasi impossible d'en rajouter sinon, vous aboutissez à des résultats comme ce qui s'est passé à la salle des fêtes, on avait « une salle des fêtes complètement défectueuse ». Donc, pour éviter ces travers, et ces travaux ni fait, ni à faire, nous avons préféré effectivement nous concentrer sur ces travaux.

Madame COUDRIER : En page 26, on constate que pour la salle Roger Donnet, il reste un paiement d'environ 1 500 000 €, alors que concrètement, la salle Polyvalente doit être récupérée le mois prochain. Est-ce que vous pouvez nous expliquer ce chiffre-là ?

Monsieur le Maire : Oui, nous ne payons pas tout, nous payons en fonction de l'avancement, au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Et nous, ça nous arrange aussi. Vous ne payez pas des travaux tant que ce n'est pas fait. Il y a l'avancement des travaux et pour chaque travail, nous payons effectivement au fil de l'eau.

Madame COUDRIER : Aujourd'hui, c'est normal qu'à un mois et demi à peu près de la livraison, il reste 1 500 000 €, de paiement de factures.

Monsieur le Maire : Oui, tout à fait, tant mieux.

Madame COUDRIER : Où en est-on de la fin des travaux actuellement ?

Monsieur le Maire : Fin avril, ce n'est pas 1 mois, c'est 2 mois.

Monsieur CITO : Je voulais rajouter une chose. La ville de Groslay a toujours eu une facilité de caisse de 1 500 000 €, qui coûte très cher. Grâce au fait qu'on va emprunter un peu d'argent, cette facilité de caisse ne sera plus activée. Par conséquent, on va épargner beaucoup d'argent en termes de charges financières. Donc c'est aussi remplacer les facilités de caisse, qui coûtent très cher, avec un emprunt beaucoup moins cher.

Monsieur le Maire : En anticipant sur la négociation, sur les annuités, et puis sur le temps, c'est ce que nous pouvons supposer. Nous ne l'avons pas fait encore.

Madame COUDRIER : Si je comprends bien la ligne budgétaire qui avait été prise l'année dernière (la ligne de trésorerie), on ne va pas y recourir cette année avec le prêt des 2 000 000 €.

Monsieur le Maire : Bonne déduction.

Monsieur JEFFROY : Pour être sûr d'avoir bien compris. Ce que vous dites, c'est que 2 000 000, les 1 000 000, c'était pour du fonctionnement ? La ligne budgétaire de 1 000 000, c'est de la trésorerie pour du fonctionnement ? J'avais compris, dans la présentation, que c'était pour de l'investissement. Ce que vous dites c'est que sur les 2 000 000, vous allez en utiliser, en partie, 1 000 000 pour du fonctionnement ?

Monsieur le Maire : C'est non, pour cette année, c'est bien de l'investissement. Les 2 000 000 €, c'est de l'investissement.

Monsieur JEFFROY : Je ne comprends pas en quoi, les 2 000 000 pour financer des projets, nous donne une facilité de trésorerie. La facilité de trésorerie est là pour, comment on pourrait dire ça, amortir les versements des subventions diversifiées.

Monsieur CITO : Alors la facilité de trésorerie a été créée, il y a quelques années, parce qu'on avait tellement emprunté d'argent, qu'on ne pouvait pas en faire plus. Et pour combler un peu, c'est comme une autorisation de découvert à laquelle l'ancienne municipalité avait recours parce qu'il n'avait physiquement plus la possibilité d'emprunter plus. Cette facilité, c'est comme une autorisation de découvert. Elle peut être utilisée partout. Je peux l'utiliser pour acheter une voiture, pour payer la nourriture. Cette facilité de trésorerie, comme nous expliquiez notre comptable, elle coûte très cher, non seulement quand on l'utilise, mais même si on ne l'utilise pas, parce que différemment de l'autorisation de découvert que je peux avoir et que tu peux avoir à la Banque, là, tu la payes quoi qu'il arrive. Le fait de faire recours à l'emprunt, ça nous permet d'alléger les charges financières et de sortir de cette histoire de découvert important qui avait été créée du fait de l'incapacité de recourir plus à l'emprunt.

Monsieur le Maire : Alors je vais continuer la réponse, en réalité, il y avait dans les exercices précédents, avant 2020, un mélange entre des emprunts et les facilités de caisse. Il y avait un tel mélange, au niveau de l'utilisation de cet argent, il y avait sans arrêt des changements au niveau budgétaire, ce qui faisait que nous votions sans arrêt des changements de ligne. Il y avait un vrai mélange.

DD *J*

Madame COUDRIER : Si je comprends bien ces 2 000 000 € vont servir finalement à absorber cette ligne de trésorerie qui ne va plus exister. Et finalement, les 1 000 000 supplémentaires, il n'est pas attribué à un projet spécifique.

Monsieur le Maire : Attendez, là vous dites n'importe quoi. Nous l'avons dit, c'est essentiellement pour la rue du champ d'Asile et la rue des Carrières.

Monsieur JEFFROY : Donc ce n'est pas pour la ligne de trésorerie ?

Monsieur le Maire : Non, ce n'est pas moi qui ai répondu, là, je réponds.

Monsieur JEFFROY : Vous avez dit à Madame COUDRIER, qu'elle disait n'importe quoi, vous pourriez en dire autant à Monsieur CITO.

Monsieur le Maire : Alors elle dit n'importe quoi par rapport à ce que j'entends. Mais je suis désolé, ce n'est pas du tout ce que je dis. Ce n'est pas du tout ce qui est prévu. Dans notre budget, l'emprunt est essentiellement pour la rue des carrières et le chemin du champ d'Asile. C'est tout. C'est de l'investissement.

Monsieur BOISSEAU : Dans le budget, il faut peut-être prévoir de changer les micros, parce que là franchement... Une question concernant le CCAS, vous remettez 220 000 € de subventions, c'est tout à fait logique, c'est normal. Apparemment, et c'est même sûr, dans le BOB du CCAS, il est inscrit 50 000 € de travaux. Donc est ce que les travaux sont pris en charge totalement par CCAS ? Ce qui veut dire qu'il leur restera que 150 000 €, ou est-ce qu'il va y avoir une modification à un moment donné ?

Monsieur le Maire : On verra avec le CCAS.

Monsieur BOISSEAU : Aujourd'hui, dans le DOB du CCAS...

Monsieur le Maire : Aujourd'hui, nous sommes au DOB de la ville pas au DOB du CCAS.

Monsieur BOISSEAU : En attendant, dans votre chiffre....

Monsieur le Maire : Je ne comprends pas. Je vous répondrai quand vous serez au CCAS.

Monsieur BOISSEAU : Je n'y suis pas au CCAS. Concernant l'achat du 32 rue Albert Moulinier, donc on sait aujourd'hui que vous vous êtes rendu sur place pour visiter les lieux, ce qui très bien. Par contre pouvez-vous nous expliquer la structure en fait des logements que vous avez visités ?

Monsieur le Maire : Je vais vous l'expliquer. L'ensemble de l'immeuble, puisque c'est un immeuble comprenant une cour centrale avec de chaque côté plusieurs appartements. Sur la partie gauche, vous avez un grand appartement qui doit mesurer 160 m² que nous pourrions effectivement subdiviser, et un 2^{ème} appartement, qui est plus modeste au rez-de-chaussée. Ensuite, sur la partie droite, vous avez aussi 2 appartements et puis au fond, vous avez des places de parking et une cour pavée. Les domaines ont évalué ce bâtiment à 1 200 000, sauf qu'aux enchères, il est monté à 600 000 € à peu près, toutes charges comprises. Ce qui fait que nous pourrions acquérir la totalité, faire une division, puisque de toute façon, il y a déjà une division en l'état puis vendre une partie et en garder une autre, de manière à absorber effectivement le coût puisque nous avons mis au budget 227 000 €, et non 600 000 €. Nous ne nous attendions pas à ce que ça monte aussi haut.

Monsieur BOISSEAU : Et dans le cadre du PEB, est ce que si aujourd'hui, il y a des logements existants encore faut-il le prouver, vous ne pouvez pas augmenter le nombre de logements existants, dans le cadre du PEB.

Monsieur le Maire : On peut faire des dérogations, il y en a eu dans le passé.

Monsieur BOISSEAU : Mais on n'est pas dans le passé.

Monsieur le Maire : Il suffit de trouver une règle, vous connaissez, la méthode. Il suffit de trouver des logements qui disparaissent pour en faire apparaître d'autres. C'est ce qui s'est passé, sur la place de libération, avec Kaufman et Broad, nous avons démoli, beaucoup moins de logements finalement que ceux qui ont été créés, et donc là, le PEB n'a pas été respecté. Si on regarde du point de vue de la zone, il n'a pas été effectivement fait.

Monsieur BOISSEAU : Sur l'ensemble de la commune si.

Monsieur le Maire : Oui, sur l'ensemble de la commune, ça a été le cas. Si je prends par exemple les logements qui ont été faits par la CAPV, les logements adaptés pour les gens du voyage ce n'était pas prévu dans le PEB, pourtant, ils ont été réalisés. C'est quand même plus de 100 logements. Alors comment s'est passé le tour de passe-passe ?

Monsieur BOISSEAU : Je ne sais pas.

Monsieur le Maire : Moi non plus, je n'étais pas le Maire à l'époque.

Monsieur BOISSEAU : Moi non plus.

Monsieur le Maire : Donc, là, ce n'est pas pour un seul logement, en plus ou en moins par rapport aux 100 logements qui ont été créés dans le passé par un tour de passe-passe. Si je prends le cas de la place de libération avec les aménagements Kaufman et Broad, moi j'ai bien connu avant, il n'y avait pas tous ces logements. Il y en avait très peu.

Monsieur BOISSEAU : J'ai très bien connu aussi, vous savez.

Monsieur le Maire : C'est très bien, moi aussi.

Monsieur BOISSEAU : Moi, j'ai connu plus que vous.

Monsieur le Maire : Pas beaucoup plus, j'étais à l'école ici.

Monsieur BOISSEAU : Ca veut dire que la mairie se portera acquéreur à hauteur de 630 000 €.

Monsieur le Maire : Oui, à peu près 600 000.

Monsieur BOISSEAU : 630 000 €. Ensuite, vous allez rediviser éventuellement et revendre une partie pour...

Monsieur le Maire : Ça dépend des recettes que je vais avoir, sur les ventes que je vais effectuer cette année. Je vous rappelle qu'on veut vendre la crèche. Nous avons trouvé un acquéreur pour la crèche, un acquéreur qui va créer 12 berceaux. Nous sommes en discussion aussi pour la vente de la mezzanine qui je vous rappelle au départ n'avait pas de vocation médicale. C'est simplement le fait qu'il y ait une opportunité de créer cette mezzanine pour pouvoir effectivement la revendre ou la réaménager selon nos disponibilités financières.

Monsieur BOISSEAU : C'est aussi la question, est ce que les médecins, aujourd'hui, ne seraient pas intéressés pour racheter la mezzanine ?

Monsieur le Maire : C'est la proposition que nous allons leur faire.

Monsieur BOISSEAU : Est-ce qu'ils sont en capacité, parce que vous l'annoncez à 600 000 €, si j'ai bien compris ?

Monsieur le Maire : Oui, 600 000 €.

Monsieur BOISSEAU : On est d'accord ? Par contre, le bien vaut-il vraiment 600 000 € ? Est-ce que c'est un prix qui a été donné par les domaines ?

Monsieur le Maire : Alors, c'est le prix d'achat, c'est un prix des domaines. Nous n'allons pas vendre moins cher.

Monsieur BOISSEAU : Alors comment avez pu faire un ratio 3 en sachant que le plateau du haut n'est pas aménagé, que l'ensemble, c'est 1 640 000 € et que le bas était aménagé ?

Monsieur le Maire : Sauf qu'il y a l'ascenseur, Monsieur BOISSEAU.

Monsieur BOISSEAU : C'est pour ça que c'est 20 000 €..

Monsieur le Maire : Non, c'était plus. Par ailleurs, on a découvert qu'il y avait du foncier aussi, des terres à bâtir, notamment dans la rue de Montmagny qui ne servent à rien sur une partie qui est enclavée entre plusieurs pavillons, donc nous pouvons les revendre aussi.

Monsieur BOISSEAU : Ah oui, après, je suppose...

Monsieur le Maire : Il y a 2 terrains non bâtis, dans la rue de Montmagny, qui sont enclavés entre plusieurs pavillons et qui appartiennent encore à la ville alors qu'ils n'ont pas de vocation à rester à la ville. Donc, là, c'est pareil, si nous les vendons au prix du marché, ça fait une rentrée, nous ne l'avons pas mis parce que nous ne savons pas si nous réussirons à les vendre, mais en tout cas, c'est tout à fait possible.

Monsieur BOISSEAU : Concernant les travaux de l'Église, je ne suis pas surpris qu'on ne remette que 30 000 €...

Monsieur le Maire : Parce qu'il faut d'abord faire l'étude, nous ne mettons pas la charrue avant les bœufs.

Monsieur BOISSEAU : Ça fait 3 ans qu'on parle d'étude.

Monsieur le Maire : Nous ne l'avons pas fait avant.

Monsieur BOISSEAU : Aujourd'hui peu importe, je ne sais pas, je vous ai déjà dit que Monsieur SZEWCZYK est plus au courant que moi maintenant. Je vais en prendre moins plein la tête. Au niveau de l'Église, on n'a rien investi depuis x années, on est d'accord et d'un seul coup, en 2025, on va mettre 500 000 €.

Monsieur le Maire : 50 000 €.

Monsieur BOISSEAU : 500 000 € en 2025.

Monsieur le Maire : Oui, en 2025, en 2024, c'est 50 000 €.



Monsieur BOISSEAU : Aujourd'hui, est-ce qu'il y a un dossier qui est monté sur ce qu'il à faire sur l'Église ou pas ?

Monsieur le Maire : Alors, il y avait un vieux dossier, qu'on a retrouvé et qui date, effectivement, comme vous dites d'assez loin. Ce dossier, cette étude qui avait été faite il y a très longtemps, n'a pas été suivie d'effets. Une étude et puis finalement, pendant des années, bien avant nous, rien n'a été fait. Donc, là, l'étude manifestement, elle est caduque, il va falloir la reprendre. Et vous savez comment ça marche, ce n'est pas du bricolage, là, nous sommes sur les bâtiments de France. Ça veut dire qu'il y a une obligation de faire cette étude, nous n'avons pas le choix. D'ailleurs pour la durée, nous n'avons pas le choix non plus, cette étude doit précéder dans le temps tous travaux. Dès lors que l'étude sera faite dans les temps impartis et avec les règles de l'art, nous pourrons effectuer les travaux.

Monsieur BOISSEAU : Oui, mais pourquoi l'étude n'a pas été lancée avant ?

Monsieur le Maire : Nous avons estimé, grosso modo, que nous en ferions pour 500 000 €. Mais nous sommes obligés de respecter les règles. Si c'était un bâtiment de la mairie qui n'appartient pas, aux règles des bâtiments de France, alors là, il n'y aurait pas de problème, pas de débat, ça se ferait dans la foulée, malheureusement, nous sommes obligés de respecter les règles, à la fois dans le temps et dans le choix des gens qui vont réaliser cette étude.

Monsieur BOISSEAU : Ce que je veux dire, c'est qu'en 2020...

Monsieur le Maire : Nous ne l'avons pas fait. Je suis d'accord avec vous et ça vous le dites chaque année, nous l'assumons. Attendez Monsieur BOISSEAU, nous l'assumons, mais ce qu'il faut, c'est aussi faire assumer, par les précédents élus, le fait que le travail n'a été fait.

Monsieur BOISSEAU : Alors ensuite, sur les travaux d'isolation sur les bâtiments communaux, on va savoir aujourd'hui, vous avez un échafaudage sur la mairie, est-ce qu'on a toutes les autorisations ou pas ?

Monsieur le Maire : Nous avons toutes les autorisations bien évidemment.

Monsieur BOISSEAU : Je pose la question.

Monsieur le Maire : Nous sommes dans le périmètre des bâtiments de France.

Monsieur BOISSEAU : Oui, lors de la commission d'appel d'offre, vous n'aviez toujours pas les autorisations des Bâtiments de France, c'est pour ça que...

Monsieur le Maire : Nous sommes dans le périmètre des bâtiments de France, tout a été respecté, alors je sais si, vous étiez là, non, ce jour-là ?

Monsieur BOISSEAU : On n'avait pas encore la DP.

Monsieur le Maire : En tout cas, nous avons longuement discuté avec l'architecte. D'ailleurs, je n'étais pas d'accord sur un certain nombre de choses, j'étais obligé effectivement de me faire à l'idée qu'il y aurait moins d'isolation que ce que j'avais prévu.

Monsieur BOISSEAU : On est d'accord, et donc quand vous parlez des écoles....

Monsieur le Maire : C'est qu'on met l'aspect l'esthétique devant le réchauffement climatique, bon.

Monsieur BOISSEAU : Moi, ce que je peux vous reprochez, si je peux vous permettre de vous faire des reproches, c'est qu'on lance une commission d'appel d'offre alors que la DP n'avait pas été demandée, on fait l'inverse. La preuve pour l'Église, on étudie. Une fois qu'on a étudié, on fait un appel d'offre.

Monsieur le Maire : Oui, je suis d'accord. C'était en cours.

Monsieur BOISSEAU : Je vous rappelle d'ailleurs que pour Daudet, si une DP n'a pas été déposé, on va aussi au clash en isolation extérieure. Jamais, il acceptera qu'on mette de l'isolation extérieure sur Daudet. C'est sûr. Ça veut dire que les sommes que l'on a inscrites...

Monsieur le Maire : En fait, la priorité dans ce pays, c'est la maîtrise de la dépense énergétique et du réchauffement climatique, finalement, nous faisons tout le contraire, avec les règles esthétiques.

Monsieur BOISSEAU : Ce que je veux dire, c'est que donc dans votre budget, quand vous avez inscrit, je crois, 900 000 € pour Daudet en gros, on ne sait pas trop, puisqu'en fait, on a aucun accord, on ne sait pas ce que va prescrire les ABF.

Monsieur le Maire : C'est en fonction de ce que nous subodorons. Il faut bien que nous avancions, nous pourrions rester à ne rien prévoir. C'est ce que nous subodorons par rapport aux discussions que nous avons eu avec l'architecte.

Monsieur BOISSEAU : Non, mais il faut aller dans l'ordre, il faudrait faire des demandes d'autorisation. Vous faites assez la chasse aux gens qui ne respectent pas l'urbanisme à Groslay. Il faudrait quand même déposer une demande de DP et ensuite, on sait où on va et qu'est-ce qu'on fait. Je vous

rappelle que quand on a fait Daudet et j'y étais, dans le cadre de la DP, ça a couté plus d'un 1 000 000 € parce que les ABF, nous imposaient de refaire les mêmes fenêtres et les mêmes vitrages, ainsi de suite. Ensuite, sur le Moulin de l'Aulnay, en fait, il n'a plus de projet du coup ?

Monsieur le Maire : Ce n'est plus le même.

Monsieur BOISSEAU : Mais il n'y en a plus, 4 000 €, ce n'est pas un projet.

Monsieur le Maire : Ce n'est plus le même le projet, il a été revu. Pourquoi ? Parce que nous ne connaissions pas le Moulin de l'Aulnay. Nous entendions parler du Moulin de l'Aulnay, puis finalement, nous ne l'avions jamais visité. Le jour où nous l'avons visité, avec les élus et les services techniques, nous nous sommes aperçus que le projet ne correspondait pas à une réalité. Finalement, nous avons changé notre fusil d'épaule, et ce projet va concerner les services techniques. Ce sont les techniques qui vont s'installer là-bas.

Monsieur BOISSEAU : Mais vous les mettez partout.

Monsieur le Maire : Non, les services techniques vont déménager, ils ne vont pas rester.

Monsieur BOISSEAU : Ils devaient aller, rue Carnot, après...

Monsieur le Maire : Rue Carnot, non. Rue Carnot, c'était du stockage. Dans ce cas-là, ils sont aussi rue de Montmagny, parce ce que nous comptions faire les zones de stockage de déchets verts compostables. Donc si vous voulez les services techniques, ils sont à plusieurs endroits. Ils sont à Pichery. Ils sont aussi au terrain des Ouches, et cetera. Donc si je vous donne toutes les implantations réelles des services techniques, c'est complètement éclaté. Mais là, nous disposons d'un espace, avec 2 niveaux de sous-sol, plus 2 niveaux en hauteur, plus le rez-de-chaussée qui peut être utilisé à des fins techniques. C'est vraiment un plateau technique à la base. D'ailleurs, il a été conçu pour ça. Après, nous pourrions récupérer les bâtiments des services techniques pour des utilisations qui étaient peut-être éventuellement prévues pour le Moulin de l'Aulnay, initialement.

Monsieur BOISSEAU : Donc, il n'y aura plus de maison des associations.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a un besoin ?

Monsieur BOISSEAU : Je ne vous dis pas qu'il y a un besoin, c'est une question.

Monsieur le Maire : Est-ce que le besoin n'a pas été surestimé ?

Monsieur BOISSEAU : Je le pense aussi.

Monsieur le Maire : Moi aussi.

Monsieur BOISSEAU : Aujourd'hui, il faut quand même regarder au niveau du monde associatif, c'est-à-dire, il y a certaines associations qui manquent de locaux. J'ai appris cet après-midi qu'il y a une association qui va arrêter parce qu'en fait, entre la salle C qui n'est plus disponible avec les AG et ainsi de suite...

Monsieur le Maire : Laquelle ?

Monsieur BOISSEAU : Je ne la citerai pas. Je ne vais pas parler pour eux, mais en fait du coup l'association se dit « on va arrêter, on ne peut plus avoir de salle », alors que la salle des fêtes éventuellement est faite pour faire des répétitions. Donc ça c'est un peu dommage.

Madame DERKAOUÏ : Pour rebondir, justement, sur la maison des associations. Dans votre bilan de mi-mandat, que vous avez distribué à tous les Groslaysiens, page 8, il est indiqué qu'en fait, que ça sera la maison des associations pour un budget de 2 100 000. Donc du coup, elle disparaît complètement.

Monsieur le Maire : Oui, nous avons changé depuis.

Madame DERKAOUÏ : Entre 2023 et là ?

Monsieur le Maire : Ça fait un an. En un an, nous avons eu le temps de discuter, d'évaluer.

Madame DERKAOUÏ : En mai 2023 ?

Monsieur le Maire : Oui, presque un an, nous ne sommes pas à 2 mois près.

Monsieur JEFFROY : Juste un petit mot sur cette maison des associations, parce qu'elle était annoncée dans le rapport d'orientations budgétaires de 2022, livrez pour 2025, dans le rapport budgétaire en 2023, c'était pour 2026. Ce qu'a dit Bouchra, c'était en plus confirmé dans le bilan de mi-mandat. Tout d'un coup, le besoin disparaît. Donc franchement, ça, c'est une énigme, que le financement ne puisse pas être au rendez-vous, mais qu'on ait un projet qui était dans votre programme, et qu'il disparaît sans aucune concertation avec personne. Enfin bon, voilà ça pose question. Ça c'est la 1^{ère} disparition, je vais vous en livrer une 2^{ème}. La place de la libération était annoncée dans le rapport d'orientations budgétaires 2022, avec un montant à 565 000 €, et une livraison en 2023.

Monsieur le Maire : C'est la salle des fêtes.



Monsieur JEFFROY : Non, c'est la réfection de la place de la libération, pas de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire : Dans la place de la libération, il y a la salle des fêtes.

Monsieur JEFFROY : Non, consulter le rapport d'orientations sur le budget de 2022, il y a 2 lignes différentes, pour la salle des fêtes et une mini pour la place de la libération de 565 000 €. Ce projet a aussi disparu en 2023. Il n'a pas réapparu en 2024. Le 3^{ème} disparu, c'est la réfection de la cour d'école d'Alphonse Daudet. En 2022, elle était annoncée pour 2026 et en 2024, il n'y en a plus, pourquoi cette disparition de projets que vous présentés au Conseil municipal ?

Monsieur le Maire : Alors, il y a dans toute entreprise, la mairie est une entreprise, il y a des évolutions. Nous ne pouvons pas rester figé sur quelque chose dès lors que nous n'avons pas forcément la capacité. Nous avons estimé qu'il était plus intéressant et plus important de faire d'abord, la rue des carrières et le chemin du champ d'asile. Notre principal objectif en tout cas pour l'année 2024 et pour 2025, c'est la rue des Carrières et le chemin du Champ de l'Asile d'asile. Après la maison des associations, après avoir bien réfléchi, il s'avère qu'honnêtement, nous n'avons pas, et d'ailleurs Monsieur BOISSEAU semblait d'accord avec moi, forcément le besoin d'avoir plus de 2 000 m² pour des associations alors qu'il n'y a pas de demande. Par contre, il y a une vraie demande de 2 000 m² pour les services techniques qui sont à l'étroit. Je vous invite aussi à venir aux Services Techniques, vous verrez, dans quelles conditions ils travaillent, ce n'est pas sérieux. Effectivement, nous pouvons changer les choses au cours du temps si nous estimons que c'est nécessaire et c'est le cas. Voilà, je suis désolé de ces disparitions, nous les assumons.

Monsieur CITO : Alors, concernant la maison de l'association, je suis en train de rencontrer toutes les associations une par une pour discuter un peu de leurs besoins. Au-delà de certaines informations complètement dénuées de toute réalité, des associations qui s'arrêtent parce qu'il n'y a pas de salle, alors qu'on vient de mettre en production la salle des fêtes et dans 2 mois, il y aura la salle Roger Donnet, il n'y a pas une association qui soit venue nous dire : on a des problèmes, on arrête parce qu'il n'y a pas de salle. Je ne sais pas d'où vous tenez ces informations Monsieur BOISSEAU, mais ça correspond pas du tout à ce que nous savons. De l'autre côté, les associations nous demandent beaucoup de choses, mais pas une maison. Il y a eu un concours d'architectes, il y a eu un projet qui a été retenu, qui n'avait absolument aucun lien avec la réalité. Il prévoyait, la destruction totale du Moulin pour le refaire complètement. On est parti de là, mais surtout, on veut d'abord identifier les besoins avant de mettre en place des solutions, c'est tout.

Monsieur le Maire : Je vais continuer quand même sur la lancée de Monsieur CITO pour dire qu'effectivement nous n'avons pas forcément anticipé, les réels besoins de ces associations. Il a raison de le souligner, pendant 4 ans, même avant, si nous prenons aussi la mandature précédente, nous avons 2 salles, à part Pichery qui est une salle normalement les salles sportives. Nous avons 2 salles, la salle C et le foyer, c'est tout. Là, maintenant, nous allons multiplier. Nous allons passer de 2 salles, plus Pichery, donc de 3, nous allons passer à 5, nous avons la salle des fêtes en plus. Cela veut dire que ça va combler effectivement tous les manque. Dans 2 mois, je vous l'ai dit, il y aura la salle Roger Donnet. Puis, il va y avoir aussi la réfection de la maison Berthoud. Est-ce qu'il y a beaucoup plus d'associations depuis qu'on est là ? Il n'y en a pas plus, à part peut-être une ou 2. Il y en a que 2, je crois : le Funky geek club et puis le Bricolab, c'est tout. Il n'y a pas plus de besoin. Les besoins de ces 2 associations sont comblés. Aussi, mettre une maison des associations pour le simple fait de vouloir faire un projet, je ne suis pas d'accord. Par contre là, il y a un vrai besoin pour les services techniques que vous sous-estimez puisque vous ne vivez pas avec, vous ne les voyez pas donc vous ne savez pas ce qui se passe. Je vous invite à venir voir aux services techniques.

Monsieur JEFFROY : Je voudrais quand même partager une surprise. La surprise, elle est la suivante, c'est qu'en gros, vous êtes en train d'expliquer, en large et en travers qu'il n'y a pas de besoin par rapport à un projet que vous avez porté pendant 3 ans. C'est quand même extraordinaire. En 2020, vous dites il y a besoin d'une maison des Associations, en 2021, en 2022, en 2023 et tout d'un coup, vous découvrez aujourd'hui qu'il n'y en aurait pas besoin. Les arguments que vous utilisez, c'est que vous découvrez subitement, qu'il y a d'autres salles de disponibles. Mais en 2022, quand on se projetait sur les délais de réalisation des chantiers concernés, on savait bien qu'on récupérerait la salle des fêtes et la salle Roger Donnet. Donc, voilà, je voudrais juste pointer une espèce d'incohérence entre des projets que vous portiez et que vous avez cessé de porter.

Monsieur le Maire : Alors, je vous réponds sur ce premier point, cette incohérence vient de l'expérience tout simplement. La différence entre vous et nous, c'est que nous vivons avec la mairie, nous savons ce qui s'y passe, pas vous.

Monsieur JEFFROY : Je viens au Conseil municipal.

Monsieur le Maire : Vous vous venez au Conseil municipal, de temps en temps, pour dire « non, ce n'est pas bien ». C'est la réalité. Monsieur JEFFROY, je suis désolé. Vous venez juste au Conseil municipal pour dire « ça, ce n'est pas bien » mais par contre pour vivre au quotidien à la mairie, là, vous n'êtes pas là. Je vous parle de choses qui sont vécues. Je vous parle d'expérience. Voilà, je

vous dis là aujourd'hui, par rapport à ce que nous avons vu, que nous avons constaté à l'instant t, ce n'est pas parce qu'en 2020, nous constatons des choses, nous prenons le temps de la réflexion avant de le déclarer. Donc, effectivement, nous avons mis un certain nombre de choses en attente de vous donner notre vrai sentiment par rapport à la situation. La situation a évolué, et celui qui ne s'adapte pas disparaît.

Monsieur JEFFROY : Alors, vous vous adaptez. Mais autre exemple, en 2020, en 2022, vous nous avez annoncé un budget conséquent de 800 000 € sur la période 2023 à 2026 pour tout ce qui était « accessibilité ». En 2023, vous avez ramené ce budget à 335 000 €, en 2024, il n'est plus que de 300 000 €. Vous aviez prévu d'engager en 2023 30 000€, mais c'est au final 0 qui a été engagé, tout ça pour faciliter l'accès aux bâtiments municipaux recevant du public. Donc là, aussi, question, qu'est-ce qui vous a conduit à revoir à la baisse ? Sur quelles études vous vous êtes fondées pour passer de 800 000 € à 300 000 €, soit 500 000 € d'économie, donc là ça suscite une question.

Monsieur le Maire : Alors déjà, je vous l'ai dit tout à l'heure, la capacité aussi, c'est de suivre des travaux. Aujourd'hui, le personnel dont nous disposons n'avait pas la capacité de suivre d'autres travaux. Là, maintenant, j'ai mis la priorité pour les services techniques, sur la rue des carrières et le chemin du champ d'asile. Après, ils n'ont que 7 h dans une journée et ils sont à 1607 h par an de travail aussi, je n'ai pas plus de personnel pour suivre les travaux. Nous devons définir les priorités. Notre priorité, ce n'était pas forcément ce que vous dites. Notre priorité, c'est la rue des Carrières, je vous le redis, et le Chemin du champ de l'asile.

Monsieur JEFFROY : En début de 2022, votre priorité, c'était bien...

Monsieur le Maire : Alors, ce n'est pas notre priorité.

Monsieur JEFFROY : 800 000 €, c'est une priorité.

Monsieur le Maire : Ce n'était pas une priorité, nous l'avons inscrit, mais ce n'était pas une priorité.

Monsieur JEFFROY : Mais c'est très intéressant, votre remarque à l'instant, c'est que vous inscrivez des choses dans le DOB et pour...

Monsieur le Maire : Toutes les communes font ça. Monsieur JEFFROY, aller voir ailleurs vous verrez, c'est pareil.

Monsieur JEFFROY : Moi, je me concentre à Groslay.

Monsieur le Maire : Vous vous concentrez pour critiquer. Allez voir ce qui se passe ailleurs. C'est très facile dans l'opposition, de rester sa petite chaise et venir au conseil municipal et de dire « tiens, vous n'avez pas fait ça ».

Monsieur JEFFROY : Bien, laissez la place.

Monsieur le Maire : Non, pour faire de la politique de gauche, sûrement pas.

Monsieur JEFFROY : Mais vous n'avez pas répondu à la question qui est que globalement, vous aviez prévu 800 000 € pour travailler sur l'accessibilité et vous les ramener à 300 000 € ? Vous êtes incapable d'expliquer ?

Monsieur le Maire : Je viens de vous l'expliquer parce que nos priorités ont changé. Il y a des gens aussi qui attendent. Vous avez vu l'état de la rue des Carrières ? Ça n'a jamais été fait, donc à un moment donné, il faut le faire. Vous avez vu le nombre de gens qui habitent dans la rue des Carrières ? C'est une des rues les plus longues.

Monsieur JEFFROY : La rue des carrières, chantier en 3 ans, record de France de la longévité des chantiers, tout ça parce que, comme nous l'a rappelé Monsieur MOUSSARD tout à l'heure, alors qu'en 2020, 2021, on vous invitait à recourir à l'emprunt, que l'argent était moins cher puisqu'on avait des taux de 1 %, ces taux se sont multipliés par 3 depuis, vous avez refusé de recourir à l'emprunt. Effectivement, on voit, c'était la remarque de Laura COUDRIER tout à l'heure, que vous ajustez les chantiers par rapport à votre capacité à décaisser. Donc le choix, il est simple, on emprunte, on effectue les travaux en une seule fois, ce qui est moins cher en termes de mobilisation des entreprises. On aurait fait la rue des carrières, il y a 2 ans, en termes de coût des matériaux, on serait moins cher aussi. Et puis par contre, effectivement, le surplus, c'est le remboursement de l'emprunt. Après, ça c'est une question de choix pour revenir à votre remarque. Soit on emprunte, on paye des intérêts, mais les gens disposent tout de suite du service, que ce soit une rue, que ce soit une salle. Votre méthode qui consiste à thésauriser jusqu'à avoir de l'argent et ensuite à jouer, fait que la rue des carrières, effectivement, elle se déroule sur 3 ans et qu'il y a des trous pas possibles, et...

Monsieur le Maire : ... qui ont été bouchés aujourd'hui. Allez voir, si vous voulez.

Monsieur BOISSEAU : Avec du ciment.

Monsieur le Maire : Oui parce qu'alors vous le savez, vous connaissez un peu les travaux ?

Monsieur BOISSEAU : Monsieur le Maire, ne partez pas dans votre science, s'il vous plaît, il est onze heures moins le quart, c'est bon.

Monsieur JEFFROY : La rue Pierre Corre...

Monsieur le Maire : Non, je termine sur effectivement ce que vous venez de dire. Je suis désolé, nous avons le droit de changer en cours. Tout à l'heure vous dites, il faut lancer tous les travaux en même temps. Nous voyons ce que ça a donné avec la méthode précédente, quand tous les chantiers ont été lancés en même temps, nous nous sommes retrouvés avec des sols, qui se soulevaient d'un mètre. Quand nous sommes arrivés, il y avait des gens qui avaient lancé plein de chantiers, qui avaient fait pleins de choses, mais mal, c'est cela le problème. Et nous avons été obligés de les reprendre. Donc, oui, nous sommes prudents, et je ne sais pas ce que vous faites dans la vie, mais moi, j'ai travaillé dans l'industrie. Dans l'industrie, nous sommes prudents. Nous faisons les choses quand nous avons la ressource aussi humaine pour suivre le travail, pour que ce soit bien fait.

Monsieur JEFFROY : C'est pour cette raison, que la rue Pierre Corre qui était indiquée pour 2024, en 2022, elle devait être réalisée en 2024, en 2023 en 2025 et en 2024 en 2026. Donc, l'année prochaine, ça sera en 2027 très probablement. Mais en fait à quoi sert ce rapport d'orientations budgétaires qui en gros, vend du rêve puisque ce que vous y mettez, vous n'y croyez absolument pas finalement.

Monsieur le Maire : Pas du tout, en fonction de l'avancée des travaux, et vous savez, les travaux ce n'est pas nous qui les menons, ce sont des entreprises. Par exemple là, ça fait plus d'un mois que l'entreprise Filloux a commencé à faire des tranchées. Ce n'est pas nous qui menons le chantier donc je peux en parler. Je pourrais critiquer aussi puisque depuis plus d'un mois, l'entreprise Filloux a commencé à faire des tranchées pour mettre les caméras. Ces caméras étaient prévues en 2022, puis après ça a été en juin 2023, puis après ça été en décembre 2023, puis en janvier 2024. Là, nous sommes en mars 2024 et il n'y a toujours pas les pylônes. Pourtant, ce n'est pas Groslay, c'est la CAPV qui gère. Vous voyez ce que je veux dire, c'est que dans toutes les communes, entre ce qui est annoncé et ce qui est réalisé, il faut pratiquement multiplier par 2. C'est une réalité. Maintenant, je dirais peut-être que vous n'avez jamais fait de travaux, vous n'avez jamais eu ce genre de souci.

Monsieur CITO : Moi, je ferai aussi une considération. Au-delà de tout ce qui est la politique spectacle ainsi de suite... notre méthode nous a permis de faire, en 2 ans et demi de mandat, en termes d'œuvres complétées, tout ce qui a été fait depuis 2014. Ça veut dire qu'elle...

Monsieur le Maire : C'est la vérité. Qu'est ce qui a été fait durant le mandat précédent ? Si nous regardons ce qui a été fait durant le mandat 2014 - 2020 : Uniquement la Salle des fêtes, la Salle des fêtes mal faite. C'est tout. Et, en plus, avec des emprunts et avec des lignes de trésoreries, et cetera. Où passait l'argent ? En réalité, je n'en sais rien. Je le sais, mais je ne veux pas le dire.

Monsieur CITO : Monsieur HERCYK qui applaudit doit savoir tout ce qui a été fait pendant le précédent mandat qu'il nous l'explique.

Monsieur le Maire : Il n'était pas au courant. Il ne savait même pas ce qui se passait.

Monsieur HERCYK : Si, si un peu.

Monsieur le Maire : Non, de loin.

Madame JOUSSERAND : Je voudrais revenir sur des paroles que vous avez eues concernant les arrêts maladies. Non, ce ne sont pas des économies de fonctionnement, vous ne pouvez pas les considérer comme ça.

Monsieur le Maire : Pour la mairie. C'est un fait, si vous voulez, il y a un remboursement qui est fait par la sécurité sociale quand quelqu'un est malade.

Madame JOUSSERAND : ...il ne produit pas son travail, ce n'est pas une économie.

Monsieur le Maire : Ça dépend de qui on parle.

Madame JOUSSERAND : Ensuite, le service public, vous avez avancé qu'il n'était pas attractif.

Monsieur le Maire : Pardon.

Madame JOUSSERAND : Le service public, vous avez annoncé que ce n'était pas attractif ?

Monsieur le Maire : Ce n'est pas moi qui le dis, c'est dans la presse.

Madame JOUSSERAND : C'est vous qui l'avez dit tout à l'heure.

Monsieur le Maire : Excusez-moi, je ne l'ai pas inventé. Je n'invente pas ce genre de chose. Je ne peux pas admettre que l'on dise n'importe quoi.

Madame JOUSSERAND : vous ne l'avez pas dit ?

Monsieur le Maire : Attendez, c'était écrit sur ma présentation, mais ces éléments ne viennent pas de moi.

Madame JOUSSERAND : Vous n'êtes pas d'accord avec ?

Monsieur le Maire : Si, je suis d'accord, mais il faut être plus précis.

Madame JOUSSERAND : Est-ce qu'on est d'accord que vous avez réussi à rendre attractif la police municipale en faisant en sorte que ça devienne attractif ? Ce n'est pas plus attractif qu'avant ?

Monsieur le Maire : Non

Madame JOUSSERAND : C'est bizarre, ce n'est pas ce que vous aviez dit dans les précédents conseils municipaux.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas plus attractif.

Madame JOUSSERAND : Ce n'est pas plus attractif ?

Monsieur le Maire : Attendez, je peux vous expliquer ? Est-ce que vous me laissez parler ? Parce que si c'est un monologue. Je vous explique, qu'est-ce que la fonction publique ? Il y a des catégories A-B-C, il y a des grilles. Quand quelqu'un arrive, nous n'allons pas lui donner plus que ce qui est prévu, donc ce n'est plus attractif du point de vue financier.

Madame JOUSSERAND : Du point de vue financier, après, il y a d'autres intérêts...

Monsieur le Maire : Du point de vue des heures, ils font 1607 h. C'est pareil que vous soyez à Groslay, à Paris, et cetera. Alors, c'est peut-être plus attractif dans certaines mairies, où l'on est plus cool, où les gens on les laisse dans leur coin et on ne s'occupe pas d'eux.

Madame JOUSSERAND : Du coup, on est d'accord, vous n'avez jamais dit que les agents municipaux, la police municipale ne trouvaient pas plus d'intérêt à venir à Groslay...

Monsieur le Maire : La police municipale, c'est différent.

Madame JOUSSERAND : C'est ce que je vous dis. Vous n'avez pas écouté ce que j'ai dit.

Monsieur le Maire : c'est différent, ils ne dépendent pas de la mairie, ils dépendent de la CAPV.

Madame JOUSSERAND : Ce n'est pas ce que je disais. Vous n'avez donc jamais dit que les policiers municipaux avaient plus d'intérêt à venir à Groslay que dans d'autres communes de la CAPV.

Monsieur le Maire : Oui, tout-va fait.

Madame JOUSSERAND : Vous ne l'avez jamais dit ?

Monsieur le Maire : Si, je l'ai dit.

Madame JOUSSERAND : Donc vous avez su rendre le service public que représente la police municipale plus attractive à Groslay.

Monsieur le Maire : Écoutez, ça dépendait du chef.

Madame JOUSSERAND : C'est une blague. Vous ne pouvez pas répondre oui ou non ?

Monsieur le Maire : Non, mais je vais vous répondre. J'avais embauché une personne qui a fait en sorte d'avoir une police attractive. Ce n'est pas moi qui l'ai fait, c'est lui.

Madame JOUSSERAND : D'accord, donc il existe des solutions pour rendre le service public attractif.

Monsieur le Maire : Il faut trouver. Alors, ça dépend beaucoup de l'encadrement. Vous avez des encadrements qui attirent et des encadrements qui, au contraire, font fuir.

Madame JOUSSERAND : Donc on est d'accord, c'est possible de rendre les services publics attractifs.

Monsieur le Maire : Ça dépend sur quel registre on se porte. Il y a l'aspect financier. Et puis, il y a d'autres aspects.

Madame JOUSSERAND : C'est ça, c'est une globalité en fait.

Monsieur le Maire : : Oui, mais moi, je distinguais l'aspect financier du reste.

Madame JOUSSERAND : Finalement, on est d'accord, c'est très bien. La question que je voulais poser en réalité, c'était votre vision sur le projet de l'impasse Paula. Parce que du coup, vous rachetez des pavillons, vous, vous souhaitez les démolir ? Est-ce qu'il y a un projet déjà sur cette zone-là ? Comme de toute façon en commission d'urbanisme, on n'en parle pas, ce serait sympa de nous dire un petit peu qu'est-ce qui est prévu sur cette zone.

Monsieur le Maire : Alors, je peux vous dire ce que j'ai actuellement en tête. Déjà pour réaliser ce projet, il faut les 3 pavillons. Pour l'instant, nous en avons 2 sur 3. Le problème du 3^{ème} pavillon, c'est que la personne qui peut vendre ce pavillon en demande plus cher que ce que nous voulons l'acheter. Tant que nous n'avons pas les 3, nous ne pouvons pas démolir les 2 autres sans avoir un impact sur le 3^{ème}. Si je démolis les 2 premiers pavillons qui se touchent les uns les autres, il est évident que ça aura un impact sur le pavillon qui n'aura pas été acheté.

Madame JOUSSERAND : Donc le projet final, c'est la démolition ?

Monsieur le Maire : Ce n'est pas le projet final. Ne confondez pas un projet final et l'étape intermédiaire.

Madame JOUSSERAND : je vous demande juste le projet final.

Monsieur le Maire : Le projet final serait de mettre 2 niveaux d'Algéco et de faire des salles qui seraient disponibles, notamment pour les associations, mais aussi pour la mairie.

Madame JOUSSERAND : Du coup, la maison des associations du Moulin de l'Aulnay devient 2 Algécos ?

Monsieur le Maire : Madame JOUSSERAND, vous avez toujours le mot pour rire. Je vous rappelle que si vous analysez bien la situation, plutôt que de chercher la polémique ou d'amuser la galerie comme vous le faites, si vous aviez un peu réfléchi, vous vous doutez bien que les services techniques à partir du moment où ils ont changé de lieu, ça laisse des bâtiments vacants. Ces bâtiments vacants peuvent avoir une destination, par exemple pour les associations.

Madame JOUSSERAND : Moi, tout ce que je vois depuis le début du Conseil Municipal, c'est qu'à part vous transformer en agent immobilier, en revendant une partie des biens de la ville, je ne vois pas trop l'ambition.

Monsieur le Maire : Attendez, revendre quoi ? La crèche ? Vous croyez qu'on va garder la crèche ?

Madame JOUSSERAND : Je ne sais pas, ça ne pourrait pas servir aux associations ?

Monsieur le Maire : Excusez-moi, il faudrait que vous fassiez un petit peu d'urbanisme. Il faut savoir que cette crèche à une destination du point de vue urbanistique, on ne peut pas la changer de destination.

Madame JOUSSERAND : Une crèche municipale ?

Monsieur le Maire : Nous n'avons pas arrêté une crèche municipale et toutes les mairies arrêtent les crèches municipales pour refaire la même erreur. Sachez une chose, c'est que les crèches municipales, ça fait beaucoup de mécontents. Pourquoi ? Parce que si vous avez 12 berceaux et que vous avez 100 dossiers, vous vous faites, en gros, plein d'ennemis.

Madame JOUSSERAND : C'est ce que vous faites aussi avec l'ouverture...

Monsieur le Maire : Vous vous faites 88 ennemis. Oui, parce que vous n'avez pas donné de place en crèche aux autres. Donc, je ne suis pas partisan.

Madame JOUSSERAND : C'est ce que vous faites ? La commune a déjà des berceaux dans les crèches et attribués vous-même...

Monsieur le Maire : Parce que c'est une erreur de la précédente mandature que, malheureusement, je suis obligé de garder. Si ce n'était que moi, je ne garderais pas ces berceaux. Pourquoi ? Parce que c'est une injustice. Pourquoi ? car la mairie n'a pas à financer des berceaux pour seulement 10 personnes alors qu'il y en a 90 qui n'ont rien. Le principe d'égalité n'est pas respecté.

Madame JOUSSERAND : Donc le principe, c'est tout privé ?

Monsieur le Maire : Le principe, c'est tout privé. Oui, pourquoi ? Parce qu'à partir du moment où vous faites un don de 5 000 € à une famille pendant 3 ans donc c'est 15 000 € que vous lui donnez. D'ailleurs, pourquoi celle-là et pas une autre. Peut-être que pour certaines personnes qui payent des impôts, ça peut représenter 10 ans de taxe foncière, alors que la plupart des gens qui n'ont pas forcément payé cette taxe foncière, nous allons leur donner 15000 €. Il y a d'autres personnes qui payent des impôts qui n'ont rien, ce n'est pas normal.

Monsieur JEFFROY : Moi, concernant le DOB, j'ai une petite déclaration à lire qui va conclure nos interventions.

Monsieur le Maire : C'est vous qui faites la conclusion, comme d'habitude. C'est vous qui dites quand on doit partir, quand on doit rester, quand on doit conclure et toute votre petite troupe suit le mouvement.

Monsieur JEFFROY : Vous avez fini ? Cela s'appelle être tête de liste et assumer la responsabilité.

Monsieur le Maire : Oui, la tête de liste de tout le monde apparemment.

Monsieur JEFFROY : Je vais dire ce que j'ai à dire au Conseil municipal. Donc, le rapport que vous nous présentez ce soir annonce des projets d'isolation thermique qui sont extrêmement positifs, mairie, écoles ; positifs parce qu'ils réduisent l'impact carbone et permettent des économies. Ce rapport révèle aussi notre incapacité à gérer la vie sur le moyen terme, à penser des investissements pour l'avenir.

Premièrement, ce rapport montre que vous renoncez à des engagements majeurs, la réflexion de la place de la libération, que vous avez annoncé et que vous avez abandonné. L'aménagement de cette place devait être fait dans la continuité de la construction des nouveaux logements qui donnent sur la place et dans la continuité de la réhabilitation de la salle des fêtes. Il répondait à un besoin. La place

actuelle est clairement à l'abandon. Les commerces de la place auraient pu ainsi être mis en valeur. C'est la qualité de vie des Groslaysiens et des Groslaysiennes que vous négligez avec ce renoncement. L'absence totale d'explication est clairement un manque de respect pour les Groslaysiens.

Deuxièmement, vous négligez le projet essentiel de mise en accessibilité des bâtiments municipaux et d'amélioration des circulations dans la ville. Pourtant, Groslay est un véritable parcours du combattant pour toute personne en fauteuil roulant, toute personne âgée ou tout parent avec une poussette. Vos choix sont faits sans aucune concertation puisque la Commission accessibilité que vous avez créée en juillet 2020 n'a toujours pas été réunie.

Troisièmement, vous ne maîtrisez pas la planification de vos projets dont le calendrier glisse de manière continue. La réfection de la rue Pierre Corre, prévue pour 2024, glisse en 2026. La consolidation de l'Église en 2023 passe en 2026. Cette reprogrammation perpétuelle, traduit-elle votre amateurisme ? Ou bien pensez-vous que vos promesses n'engagent que les Groslaysiens qui les écoutent ?

Quatrièmement, vous ne maîtrisez pas les estimations budgétaires de vos projets. La réfection de la maison Lehiboux augmente ainsi de 315 % depuis son estimation initiale, la réfection de l'Église augmente de 235 %, la réfection de la Rue du champ de l'asile augmente de 366 %. Là encore, ces évolutions incroyables ne peuvent que semer le doute sur les méthodes que vous utilisez pour construire vos estimations et sur le sérieux que vous leur accordez. Comment prétendre gérer une ville avec tant de légèreté et d'inconséquence ? Pour conclure sur l'investissement, votre refus du recours à l'emprunt, vous conduit à des projets sans fin, 3 ans pour refaire la salle Roger Donnet, 3 ans pour refaire la Rue des carrières, 2 ans pour la réfection de la maison Lehiboux. Cet étalement des travaux est uniquement dû à votre refus de recourir à l'emprunt. Ce chantier sans fin se traduit par une dégradation de la qualité du service rendu aux Groslaysiens. L'état de la rue des carrières est à ce titre scandaleux. Mais cet étalement augmente également les coûts des projets du fait de la hausse des matériaux, de la démobilitation et remobilisation des entreprises. En 2024, vous décidez enfin de recourir à l'emprunt alors que vous rejetiez catégoriquement notre invitation à le faire en 2021. Dommage que dans l'intervalle, le coût de l'argent ait été multiplié par 3. Concernant les dépenses de fonctionnement, nous ne pouvons que regretter la vente des bijoux de famille. C'est vraiment un pistolet à un coup pour financer les opérations d'investissement. Que vendrez-vous, l'année prochaine, pour équilibrer le budget de fonctionnement ? Les coûts de la sécurité explosent. Le montant de l'attribution de compensation reversé par la CAPV est, comme en 2023, négatif, ce qui implique que cette somme est désormais inscrite en dépenses de fonctionnement. Donc 145 990 €, vous prévoyez 200 000 € pour 2024 ? Pour rappel, nous recevions 200 000 € en 2021. Entre 2021 et 2024, la question est : la sécurité de la ville, s'est-elle réellement améliorée ? En l'absence de commission municipale permettant d'étudier l'évolution des délits, il est hélas impossible de le savoir. Enfin, sur la solidarité, vous annoncez fièrement que le financement du CCAS ne connaîtra pas de baisse en 2024, manière délicate pour dire qu'il restera stable pour la 4^{ème} année consécutive. Du fait de l'inflation, c'est donc bien une baisse de budget. C'est également une baisse de notre capacité d'aide aux Groslaysiens en difficulté, alors que la situation économique conduit à une augmentation de leurs droits. Non, vraiment, nous ne partageons pas vos choix politiques et nous annonçons d'ores et déjà que nous voterons contre votre budget 2024.

Monsieur le Maire : Evidemment que nous ne pouvons pas être d'accord puisque nous n'étions pas d'accord déjà pendant la campagne. Nous n'avons pas la même politique. Ce qui me différencie de vous, c'est que j'ai travaillé dans l'industrie. J'ai même été patron. Vous, vous avez toujours été salarié, donc vous n'avez jamais eu à faire d'investissement. Vous n'avez jamais eu à faire de projets, à mettre de l'argent, à part peut-être recevoir votre salaire donc ça ne pose aucun problème pour vous. C'est facile de rester sur sa petite chaîne et de venir au Conseil municipal faire sa petite contestation. Je dirais simplement, les choses évoluent et nous évoluons avec les choses. Ce que nous pourrions noter aussi, qui est important, c'est que nous n'avons pas augmenté les impôts, ce qui n'aurait pas été le cas si vous étiez élus. Vous auriez fatalement augmenté les impôts parce qu'avec tous les emprunts que vous êtes en train de plébisciter, vous auriez augmenté les impôts. Pour faire quoi ?

Monsieur JEFFROY : Des logements sociaux, partout. (Rires de Monsieur JEFFROY).

Monsieur le Maire : Pas que ça, mais certainement beaucoup de logements sociaux. C'est normal, partout où il y a la gauche, il y a du logement social. Je ne suis pas d'accord avec cette politique. Et nous ne faisons pas, ne vous en déplaise, la politique que vous auriez souhaitée. Je suis désolé. Nous évoluons au fil de l'eau. Il nous a semblé que la rue des carrières était plus importante, ainsi que le chemin du champ d'asile. Tant que nous n'aurons pas fait ça, nous ne ferons pas le reste. Alors, quand à la place de Libération, il était prévu, dans la précédente mandature, de faire la place de libération, de la rendre même piétonne. Vous savez ce qui s'est passé, pendant la période, durant laquelle il y a eu les travaux de cette salle des fêtes ? Pendant cette période, la place de la Libération était fermée. Pourquoi ? Parce qu'il y avait tous les camions de chantier. Je vous rappelle d'ailleurs

que c'est pratiquement le seul chantier qui a été fait durant la dernière mandature, à part toutes les opérations privées, notamment avec Kaufman et Broad. Durant cette période, le Spar a perdu 47 % de son chiffre d'affaires. Posez-lui la question ? Il m'a dit : « si les travaux avaient continué, j'aurais fermé boutique parce que je n'avais plus la capacité à rembourser mon emprunt ». Donc, ceux qui proposeront sans doute, dans les prochaines élections, de refaire effectivement la place de la Libération et de la rendre piétonne, à mon avis, ils commettent une erreur. Ils vont effectivement entraîner la mort du commerce à Groslay, nous ne l'avons pas fait. Mieux encore, nous avons fait respecter la zone bleue qui n'était pas respectée, ce qui a entraîné plus de rotation. Et plus de répression, vous allez me dire. Plus de rotation, et donc plus de chiffres d'affaires pour les commerçants à Groslay. Cela, c'est une réalité. Alors, après vous pouvez tout critiquer, je vous dis, c'est facile quand on est dans l'opposition, on n'a pas de problème à critiquer, puisqu'on ne fait rien.

Monsieur CORINTHE : Cela fait quatre fois que vous dites quand on est dans l'opposition, on ne fait rien. Depuis le début de votre mandat, vous ne nous avez jamais associés à quoi que ce soit. Vous avez supprimé toutes les commissions.

Monsieur le Maire : Je n'ai rien supprimé.

Monsieur CORINTHE : Mais si. Il ne reste plus que 3 commissions et la Commission finance ne s'est pas réunie avant le DOB.

Monsieur le Maire : Nous étions dans 2 ou 3 commissions ensemble, si mes souvenirs sont bons.

Monsieur CORINTHE : Ne revenez pas sur le passé, c'est vous qui êtes actuellement en place.

Monsieur le Maire : Monsieur CORINTHE, vous vous référez au passé « j'ai supprimé ». On est d'accord ? Donc, je reviens aussi sur le passé.

Monsieur CORINTHE : D'accord, mais maintenant vous avez une personne devant vous, qui vous demande des commissions. Pourquoi, vous ne travaillez pas avec eux ?

Monsieur le Maire : Vous savez comment ça se passait, chaque adjoint faisait ses commissions. Si je prends par exemple la Commission sport, loisirs, culture, elle avait lieu à quelle fréquence ?

Monsieur CORINTHE : Pourquoi, vous parlez du passé ?

Monsieur le Maire : Vous m'avez dit « j'ai supprimé », donc c'est par rapport au passé, donc je reviens sur le passé. Donc si je reprends la Commission sport, loisirs, culture, elle avait lieu une fois par an, vous étiez avec moi, vous le savez, et encore pas tous les ans. Qu'est ce qui se passait dans ces commissions ? On venait à ces commissions, on n'était pas consulté. On nous lisait ce qui avait été pondu en amont. C'est tout, c'est comme ça. J'allais aussi à la Commission communication, c'est pareil, on nous lisait ce qui avait été pondu. J'étais à la Commission finance. A la Commission finance, il prenait les délibérations et il les lisait, c'est tout. Alors si c'est pour faire la même chose, je préfère que nous en fassions moins. Vous avez la commission des finances pour vous exprimer. C'est beaucoup plus que ce qui était fait auparavant.

Monsieur CORINTHE : Alors simplement, vous critiquez maintenant le fait que l'on ne fait rien.

Monsieur le Maire : Non, mais vous ne faites rien par principe, une commission s'est consultatif pas de l'exécutif.

Monsieur CORINTHE : Permettez-nous de faire quelque chose et puisqu'il y a des commissions.

Monsieur le Maire : C'est une réalité, que vous soyez en commission ou non, vous ne ferez pas plus.

Monsieur CORINTHE : Qu'est-ce que vous en savez ? Laissez-nous travailler avec vous. On aurait pu discuter de la maison des associations, vous décidez tout seul d'interrompre ce projet. On aurait pu échanger en commission là-dessus.

Monsieur le Maire : Et si nous ne sommes pas d'accord ?

Monsieur CORINTHE : On aurait pu échanger là-dessus.

Monsieur le Maire : Si on n'est pas d'accord ?

Monsieur CORINTHE : Vous n'êtes pas d'accord, mais au moins, vous ne pouvez pas dire qu'on ne fait rien, qu'on est assis et qu'on ne fait rien.

Monsieur le Maire : Dans le fond, je trouve que c'est un petit peu déplacé, c'est tout. S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons nous arrêter là. Je vous demande d'en prendre acte.

Les élus de la majorité quittent la salle

Monsieur JEFFROY : Il y avait des questions orales.

Monsieur le Maire : Ils s'en vont, je m'en vais aussi.

Madame DERKAOU : Vous refusez de répondre aux questions orales.

Monsieur le Maire : Ils s'en vont.

Madame DERKAOUI : On s'en fiche, il n'y a pas besoin de quorum.

Monsieur le Maire : Oui, je m'en vais puisqu'ils s'en vont. Vous êtes bien parti la dernière fois.

Madame DERKAOUI : C'est la cour de maternelle.

Monsieur le Maire : Voilà, cela s'appelle la loi du Talion.

Monsieur JEFFROY : Vous refusez de répondre aux questions orales ?

Monsieur le Maire : Je répondais à vos questions la prochaine fois. Oui, je refuse, je ne vais pas rester puisque la majorité quitte la salle et ne pourra pas participer.

M. CANCOÛET lève la séance à 23h26.

N° de délibération	Objet des délibérations	Décision
24-03-01	Démission d'une conseillère municipale et Installation d'un nouveau conseiller	<i>Prend acte</i>
24-03-02	Suppression d'un poste d'adjoint au maire, création d'un poste de conseiller municipal délégué et maintien du taux des indemnités de fonctions aux élus	<i>Approuvé</i>
24-03-03	Débat d'Orientations Budgétaires 2024	<i>Prend acte</i>